



Achat moteur voiture défectueux

Par **Melespere**, le **10/04/2013** à **11:58**

Bonjour,

suite à casse du moteur de ma voiture (culasse), j'ai commandé un moteur d'occasion à un garage, par internet (garage situé à 500 km de chez moi).
J'ai une facture du garagiste avec une garantie d'un mois.

Le moteur est monté par un garagiste près de chez moi, je roule environ 3 semaines avec et là, manque de chance, panne à nouveau. La garantie est encore valable 5 jours. Sur le conseil du garagiste monteur (pour qui le problème vient de la culasse ou joint de culasse dû à séjour prolongé sans fonctionner, j'envoie un RAR au vendeur du moteur pour l'informer qu'il y a un problème et que nous le tenons au courant des suites. Au téléphone, il est très réceptif et admet que le séjour du moteur sans rouler a peut être endommagé le joint de culasse.

J'emmène donc ma voiture à nouveau au garage et là, effectivement c'est le joint de culasse. Donc devis, le garagiste vendeur du moteur se renseigne auprès de son assureur entre temps.

Je fais réparer ma voiture et lui envoie la facture. Tous les courriers sont en RAR.
Verdict, son assureur ne fait rien, et lui finalement ne veut rien rembourser non plus.

Je vous fais les comptes (je précise que ma voiture est une Passat) :

achat du moteur au garage X : 950 €
montage du moteur par le garage Y : 1 850 €
Réparations du moteur par le garage Z : 1280 €

Quels conseils pouvez-vous m'apporter ?

C'est perdu pour moi ou bien ai-je un recours possible ?

Merci par avance.

Par **Lag0**, le **10/04/2013** à **12:09**

Bonjour,

Votre situation est compliquée puisque vous avez fait réparer le moteur par un autre garagiste que le vendeur.

En effet, pour appliquer la garantie, à moins de conditions plus favorables dans le contrat, vous auriez du vous adresser au vendeur pour la réparation.

Le vendeur n'étant tenu qu'à réparer ou remplacer le moteur défectueux, il ne l'est probablement pas de vous rembourser une facture d'un confrère.

Par **Melespere**, le **10/04/2013** à **13:44**

Merci,

j'ai simplement une facture manuelle.

Le garage vendeur étant à 500 km...

Et ce garagiste ne s'est pas du tout proposé de le monter, n'étant pas lui-même spécialiste de voitures type Passat.

En fait, ce que vous dites revient à dire que la garantie ne servait à rien. En fait il vendait le moteur mais puisqu'il ne le montait pas il s'en déchargeait...

Je ne crois pas qu'il l'ait vendu dans cette optique et pas de mauvaise foi.

J'attends de voir d'autres réponses éventuelles.

Pensez-vous qu'un tribunal demanderait un dédommagement pour moi ?

Merci

Par **Lag0**, le **10/04/2013** à **14:55**

Je ne dis pas que la garantie ne servait à rien, ce que je dis, c'est que, au moins dans le cas de la garantie légale, lorsque l'objet acheté tombe en panne, le vendeur doit vous le réparer ou vous l'échanger s'il ne peut le réparer.

Or là, vous ne lui avez demandé ni l'un, ni l'autre, vous avez fait réparer l'objet par quelqu'un d'autre.

Cela ne relève donc pas de la garantie.

Sauf, comme déjà dit, dispositions plus favorables dans le contrat s'il existe une garantie contractuelle.